



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPECTIONS

INSPECTIONS

Nice, le 2 septembre 2021

Béatrice Lecourt - Capdeville

06 20 43 78 15

Mail : beatrice.lecourt-capdeville@ac-nice.fr

Christiane Vinciguerra - Cerami

IA-IPR de SVT

Tél : 06 20 43 78 37

Mail : christiane.vinciguerra-cerami@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix

06181 NICE CEDEX 2

**Madame Christiane VINCIGUERRA – CERAMI
Madame Béatrice LECOURT – CAPDEVILLE**

**Inspectrices d'Académie - Inspectrices Pédagogiques
Régionales de sciences de la vie et de la Terre,**

à Mesdames les professeures et Messieurs les Professeurs des
sciences de la vie et de la Terre des collèges et lycées publics
et privés sous contrat d'association,

s/c de Madame la cheffe d'établissement, Monsieur le Chef
d'établissement,

Objet : lettre de rentrée

Partie commune à toutes les disciplines

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire et adressons aux nouveaux entrants dans l'Académie nos vœux de bienvenue. Nous vous remercions très sincèrement pour votre engagement qui a permis d'assurer, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain, ce depuis le mois de mars 2020, une continuité pédagogique de qualité au service de la réussite de vos élèves.

Nous tenons aussi à vous remercier pour œuvrer sans relâche afin que les principes fondamentaux de la laïcité soient ancrés dans vos enseignements. C'est ce que faisait Monsieur Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie à qui nous voulons penser en ce début d'année scolaire.

Dans le contexte sanitaire actuel, vous aurez à assurer la continuité pédagogique. Concernant les évaluations organisées en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de la note globale du baccalauréat, vous aurez à élaborer collectivement un projet d'évaluation. Vous pouvez compter sur le corps d'inspection pour vous accompagner, tant à l'échelle de la classe qu'à celle de l'établissement et du réseau, dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et de l'évaluation des apprentissages déterminante tant pour la réussite aux examens que pour l'orientation.

Nous vous rappelons que le cahier de textes officiel doit être renseigné avec soin ; il contribue à la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

La circulaire de rentrée publiée au Bulletin officiel du 24 juin 2021, détaille les priorités pour l'année scolaire 2021-2022.

<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2021-au-bulletin-officiel-323792>

Pour appuyer vos pratiques durant la crise sanitaire, des outils et des ressources sont à votre disposition sur les sites académiques disciplinaires ainsi qu'au niveau national :

https://eduscol.education.fr/2728/continuite-pedagogique-dans-le-second-degre?menu_id=3409

L'évaluation revêt une importance particulière pour identifier les besoins de vos élèves.

Au collège, les évaluations nationales se déroulent **entre le 13 septembre et le 1er octobre 2021** pour tous les élèves de sixième des établissements publics et privés sous contrat.

<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-de-sixieme-8213>

Outils de positionnement mis à votre disposition pour les autres niveaux de classe :

<https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html>

Au lycée, chaque élève de seconde générale et technologique passe un test de positionnement en septembre qui permet

d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques.

<https://www.education.gouv.fr/le-test-de-positionnement-en-debut-de-lycee-7454>),

Modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages, pour les faire progresser et réussir, il conviendra de mettre en œuvre **Devoirs faits** au collège le plus tôt possible et d'utiliser les différents dispositifs de soutien et d'accompagnement à tous les niveaux.

Les **compétences orales** des élèves à construire dans toutes les disciplines et sur l'ensemble du parcours d'apprentissage sont également une des priorités. Des actions de formation disciplinaires et interdisciplinaires sont prévues au Plan Académique de Formation.

Les **rendez-vous de carrière de la campagne 2020-2021** qui n'ont pu être réalisés pourront se dérouler à partir du 16 septembre, avec une convocation dès le 1^{er} septembre afin de respecter les délais réglementaires.

Nous vous rappelons que vous devez déposer vos candidatures individuelles au **Plan Académique de Formation** sur esterel.ac-nice.fr, application GAIA individuel au plus tard le **19 septembre 2021**.

Enfin, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, la France assurera la présidence du Conseil de l'Union Européenne. Dès cette rentrée, il s'agit de faire vivre l'idée d'Europe dans les établissements dans le cadre de projets interdisciplinaires mais aussi en l'intégrant dans l'enseignement de vos disciplines. Des temps forts pourront par ailleurs venir rythmer cette année particulière : chacun pourra trouver des idées fort intéressantes afin de s'emparer de la citoyenneté européenne sur les sites du ministère : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo27/MENC2118652C.htm>

Les sciences de la vie et de la Terre

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons aux professeures et professeurs, ainsi qu'aux personnels techniques de laboratoire, une très bonne année scolaire. Dans le contexte sanitaire actuel encore préoccupant, vous pouvez être assurés de notre soutien.

Cette année, Madame Christiane Vinciguerra-Cerami assumant la charge de co-doyenne des IA-IPR, Madame Frédérique Ferry nous rejoint en tant que Faisant Fonction d'IA-IPR SVT.

Les fondamentaux de la discipline

Actuellement, la diffusion très importante, via Internet et particulièrement via les réseaux sociaux d'opinions, de croyances peut mettre à mal les valeurs de notre République par conséquent, l'acquisition d'un esprit critique des élèves, futures citoyennes et futurs citoyens relève d'un enjeu majeur.

L'enseignement dispensé en sciences de la vie et de la Terre, et d'une manière générale en sciences, permet progressivement à l'élève, de prendre conscience de la construction d'un savoir scientifique. Afin de participer au développement de l'esprit critique de l'élève, il est important, en particulier par rapport aux questions socialement vives, d'établir un état des lieux des "représentations initiales" en relation avec le niveau de connaissances et l'histoire de chacun afin de les faire évoluer à partir de faits observés, de calculs, de mesures, d'expérimentations, de modélisations, d'une exploitation rigoureuse des résultats, et d'échanges. La communication inter - élèves doit être privilégiée car elle vise à l'acquisition de compétences citoyennes (l'écoute en particulier) et des compétences langagières orales et écrites. Il est tout aussi essentiel que l'élève prenne conscience que seules les expérimentations réalisées en grand nombre de manière à vérifier leur reproductibilité, qui justifient les groupes à effectifs réduits, sont scientifiquement recevables. Il est à ce stade important de relier sciences expérimentales et mathématiques.

Ce n'est qu'à travers cette démarche que l'élève pourra progressivement identifier les informations fondées sur des preuves solides, et les distinguer des opinions et des croyances.

L'ancrage de notre discipline dans le monde qui entoure l'élève, développe aussi incontestablement une appétence de l'élève pour les sciences et constitue un véritable levier pour une poursuite efficiente d'études dans l'enseignement supérieur au service d'un choix réfléchi de son futur métier.

Afin de renforcer l'acquisition des compétences expérimentales, citoyennes et langagières, évaluées lors des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat (grand oral), il est souhaitable que les sciences de la vie et de la Terre impliquent l'élève dans des modalités différentes d'appropriation des programmes telles que la démarche de projet. Ces choix de pédagogie active qui donnent du sens à ce que l'élève apprend, et qui créent de la motivation durant les temps de formation sont recommandés en collège pour les enseignements pratiques interdisciplinaires et en lycée pour l'enseignement scientifique. Pour toutes les raisons précédemment évoquées et pour rendre l'élève acteur/actrice de son parcours Avenir, il est souhaitable aussi de préférer une démarche de projet pour traiter le deuxième thème du programme de première « enjeux contemporains de la planète ».

Quelles que soient les formes d'apprentissages et les supports diversifiés choisis lors de la pratique de classe, il est important que l'élève dispose de traces écrites claires, de formes variées, dans un cahier ou un classeur pour lui permettre de structurer le savoir et de bien identifier les notions clés à retenir.

Enfin pour éviter un souci permanent de la gestion du temps, qui conduit à une guidance excessive de l'élève, qui s'avère à l'usage peu formatrice, il est préférable que les plages horaires de SVT ne soient pas morcelées.

L'enseignement des SVT dans le contexte actuel

La crise sanitaire a des conséquences sur notre enseignement et sur l'acquisition par les élèves, des compétences et des connaissances associées. Vous avez constaté et vous constaterez au quotidien que cette hétérogénéité a été amplifiée pour de nombreuses raisons et en particulier nous concernant, à cause de l'absence des expérimentations qui font adhérer, et quel que soit le niveau, l'ensemble des élèves d'une classe à une démarche d'investigation et donc à l'appropriation de nouvelles notions.

L'élaboration de nos programmes, tant en collège qu'en lycée, est spiralaire. C'est pourquoi nous vous demandons d'établir un état des lieux sur le degré de maîtrise des compétences et les connaissances associées, pour permettre à l'élève soit de les acquérir si cela n'a pas été fait, soit de les réinvestir, lorsqu'elles ont été acquises, afin de les compléter ou d'en construire des nouvelles. Afin d'assurer une continuité des apprentissages au service du parcours de l'élève, une concertation, notamment entre les professeurs de seconde et ceux de collège d'une part et ceux de collège et d'école d'autre part serait aussi souhaitable.

L'application du protocole sanitaire est le même pour tous les enseignements et nous savons très bien, plus que quiconque, compte – tenu des connaissances que nous avons sur la propagation virale et sur les conditions d'aseptie, quelles sont les mesures que nous devons prendre et faire appliquer aux élèves. Par conséquent si les conditions sanitaires le permettent, les activités expérimentales, qui légitiment la nécessité de l'existence de groupes à effectifs réduits, ainsi que les sorties de terrain, doivent continuer, à occuper **une place centrale** dans l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre. Elles sont garantes d'une formation scientifique rigoureuse et digne de ce nom ; elles contribuent à entretenir la motivation des élèves tout en leur permettant d'acquérir des compétences expérimentales et citoyennes telles que celles, entre autres, relatives à l'éducation à la santé, à la sécurité et aux risques.

Toutes les activités pratiques doivent être menées dans le respect strict des consignes fournies par le protocole sanitaire qui peut être modifié en fonction de l'évolution spatiale et temporelle de la situation épidémique.

Il est évident que les activités qui ne permettent pas de respecter les consignes sanitaires, telles que par exemple celles relatives aux mesures de la consommation du dioxygène et de la ventilation pulmonaire, le prélèvement des cellules buccales ou l'utilisation de la salive, sont à éviter.

Nous remercions aussi les personnels de laboratoires de l'académie toute l'année scolaire précédente qui se sont investis dans la production de protocoles sanitaires spécifiques.

Le Numérique a contribué largement à assurer la continuité pédagogique. Les échanges que nous avons eus avec un grand nombre d'entre vous concernant l'articulation des séances dans la classe, en présentiel, et hors la classe, en distanciel (temps asynchrones/synchrones) ont permis de mener une réflexion pour proposer un plan de formation visant à intégrer le Numérique dans vos situations d'apprentissage.

Sans qu'il se substitue aux investigations du réel, l'usage des pratiques et des outils numériques, qui les complète harmonieusement, est à encourager car il permet d'explorer les champs actuels des sciences du vivant et de la Terre, tout en développant des compétences d'analyse critique des informations contribuant à l'éducation aux médias et à l'information.

L'enseignement des SVT participe ainsi pleinement à la formation des collégiens et lycéens aux compétences numériques, essentielles pour leur permettre d'agir en tant que citoyens éclairés et responsables. La généralisation du dispositif Pix est déployée à la rentrée grâce à la mise en œuvre de parcours permettant d'identifier le niveau et les besoins de tous les élèves, du cycle 4 au lycée, et d'obtenir la certification des compétences numériques en fin de 3eme et du cycle terminal.

<https://eduscol.education.fr/721/cadre-de-referance-des-competences-numeriques>

Nous vous rappelons que de nombreuses productions numériques sont disponibles sur **le portail académique**. Certaines d'entre elles, qui ont été conçues dans le cadre de la continuité pédagogique, peuvent être utilisées en classe voire, si cela s'avère nécessaire, lors de phases d'enseignement hybride ou encore en distanciel. Vous trouverez entre autres sur le site académique des ressources élaborées par des enseignants de notre académie, dans le cadre d'un partenariat avec l'académie de Créteil, autour des compétences psychosociales et des gestes barrières, des idées reçues sur la Covid 19.

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/svt/?p=2474>

Une évaluation positive au service de la réussite du parcours de formation des élèves et de la persévérance scolaire.

L'évaluation positive se veut à la fois bienveillante et exigeante. Les deux termes ne sont en rien antinomiques. Elle objective d'encourager l'élève et participe ainsi activement à la lutte contre le décrochage scolaire.

L'évaluation est indissociable des apprentissages. Afin de faire progresser et réussir tous les élèves, une identification, à travers les différents types d'évaluation (diagnostique, formative et sommative) des acquis de chacun en termes de compétences au service d'une plus grande individualisation de l'accompagnement des apprentissages, est nécessaire.

En collège l'appropriation d'une culture d'évaluation par compétences est nette et doit s'ancrer définitivement pour que notre enseignement participe pleinement et efficacement à l'acquisition du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

Cette culture doit devenir plus marquante au lycée, plus particulièrement en classe de seconde, pour repérer les acquis des élèves en termes de compétences dans les enseignements disciplinaires obligatoires et les enseignements optionnels afin de fonder les contenus de l'accompagnement personnalisé à travers des démarches de projets, pour faire de la classe de seconde le niveau de stabilisation du socle commun, pour apporter une aide à la construction du projet de l'élève et pour fonder in fine un diagnostic solide de décision pour l'orientation de l'élève.

Quel que soit le niveau de classe mais en particulier de la sixième à la seconde, il convient de réaliser, des contrôles courts, fréquents et ciblés sur l'évaluation de l'acquisition d'une seule connaissance exigible à travers la mobilisation d'un nombre minimal de compétences bien identifiées. Il faut également évaluer en direct les compétences du champ de la communication orale quand l'élève s'exprime ou celles expérimentales et techniques quand il manipule individuellement. Un contrôle bilan plus conséquent trimestriel voire semestriel commun si cela est possible à plusieurs classes de troisième et de seconde pourrait être ensuite envisagé.

En revanche, il est tout à fait légitime, dans le cycle terminal du lycée, d'organiser régulièrement des devoirs en s'inspirant de ceux proposés par la banque nationale de sujets en classe de première ou de ceux qui ont été proposés à l'épreuve écrite du baccalauréat (candidats individuels) en classe de terminale. Afin d'éviter des disparités, il est nécessaire de s'appuyer sur les grilles d'évaluation validées par l'inspection générale. Les sujets zéro de l'épreuve finale de spécialité de SVT et les grilles génériques d'évaluation sont en ligne.

<https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-et-specimens-bac-2021.html#lien4>

Les orientations actuelles de notre enseignement

Les thématiques figurant dans les programmes de collège et de lycée visent des concepts similaires. Mais l'acquisition de ces derniers, abordés dès le cycle 3, nécessite des degrés différents de maturité et impose d'y revenir à plusieurs reprises. C'est donc à travers une programmation spiralaire que ceux-ci sont revus plusieurs fois, avec des ambitions différentes et dans des contextes variés. Afin de faciliter l'appropriation de ces concepts par l'élève, il sera cependant important, à chaque fois qu'ils seront abordés, d'établir un diagnostic et de s'appuyer sur les prérequis pour ensuite les enrichir.

➤ Au lycée

Afin de préserver votre liberté pédagogique, les programmes sont conçus pour laisser une large part à votre initiative et à celle des équipes disciplinaires et interdisciplinaires. Cependant, pour veiller à les traiter dans leur intégralité et à permettre à l'élève d'avoir une vision d'ensemble et non fragmentaire du monde qui l'entoure, il est recommandé de ne pas avoir une approche linéaire des programmes.

Concernant l'épreuve du Grand Oral, nous avons prévu de continuer un accompagnement disciplinaire. Un groupe interdisciplinaire académique de formatrices et formateurs pourra aussi intervenir à la demande des chefs / cheffes pour former les communautés éducatives des lycées.

Des ressources auxquelles notre académie a participé sont disponibles sur le site EDUSCOL.

<https://eduscol.education.fr/1664/programmes-et-ressources-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-voie-gt>

À compter de la session 2022 du baccalauréat, les parties du programme de terminale qui ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation lors de l'épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale de la voie générale, définie dans la note de service n° 2020-032 du 11 février 2020, sont complétées comme suit :

- **dans la thématique « La Terre, la vie et l'organisation du vivant »** : la partie « L'inéluctable évolution des génomes au sein des populations » ;

- **dans la thématique « À la recherche du passé géologique de notre planète »** : la partie « Les traces du passé mouvementé de la Terre ».

L'enseignement scientifique, est un enseignement **interdisciplinaire** qui mobilise plusieurs champs scientifiques : la

physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques. La réussite de cet enseignement réside dans un travail d'équipes interdisciplinaires, où les trois disciplines sont représentées, et une approche croisant les thèmes du programme au service des objectifs généraux de formation.

L'arrêté du 17 juillet 2020 a modifié l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant le programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale. En classe de première uniquement, 3 thèmes parmi les 4 du programme officiel seront à traiter par l'équipe enseignante (<https://eduscol.education.fr/cid143130/enseignement-scientifique-bac-2021.html>).

En classe de Première, le projet expérimental et numérique dont l'objectif est de renforcer la formation des élèves à la pratique de la démarche scientifique expérimentale, tout en développant leur esprit critique, est à développer sur une durée d'une douzaine d'heures par exemple dans le cadre d'une démarche de projet. La note de service du 28 juillet 2021 indique que cet enseignement obligatoire sera affecté d'un coefficient 6 dans les 40 % de coefficients affectés aux enseignements ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales.

Pour vous accompagner dans cet enseignement, le dispositif 21A0230177 « Les rendez-vous de l'enseignement scientifique » vous proposera, à distance, trois conférences sur des thématiques du programme. Des formations en établissement (3 h) vous seront proposées, à la demande des chefs d'établissement, durant l'année scolaire 2021-2022 afin de mutualiser et réfléchir en équipes sur l'enseignement scientifique au cycle terminal.

Nous rappelons enfin que de nombreux documents d'accompagnement sont également disponibles sur la page Eduscol <https://eduscol.education.fr/1750/programmes-et-ressources-en-enseignement-scientifique-voie-g>

Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale. Les résultats obtenus pendant le cycle terminal dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen.

Nous réunirons très rapidement les coordonnatrices et coordonnateurs de SVT pour fixer les attendus de notre discipline.

Bulletin officiel n°30 du 29 juillet :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

➤ Au collège

Les programmes de collège ont été consolidés pour proposer des enseignements plus explicites, plus précis et plus complets sur les questions en relation avec l'éducation au développement durable. Afin de donner une assise scientifique consolidée aux projets éducatifs menés dans les établissements, ces programmes peuvent s'articuler autour de l'un des cinq fils narratifs ou « fils verts » (l'air - l'eau - la Terre - le feu - la vie). Ils sont susceptibles de devenir communs aux professeurs de tous les enseignements dispensés au collège. On s'assurera que les attendus de fin de cycle, étudiés en sciences de la vie et de la Terre, soient acquis pour permettre aux élèves de comprendre le monde qui les entoure. Ces connaissances fondamentales constitueront une base solide indispensable pour mieux intégrer les questions environnementales au lycée et agir en tant que citoyens responsables.

<https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3-ecole-elementaire-college.html>

<https://eduscol.education.fr/pid34185/cycle-4-college.html>

L'enseignement des sciences et technologie en cycle 3 contribue à la construction d'une première représentation globale du monde pour l'élève, en accentuant un regard croisé des trois disciplines scientifiques sur des questions majeures de la science et des enjeux sociétaux, en relation avec le changement climatique, la préservation de la biodiversité et le développement durable.

Même si chaque professeur garde son expertise disciplinaire, une réflexion commune est nécessaire pour veiller à la mise en œuvre cohérente de projets autour de thématiques communes et de compétences expérimentales partagées.

Un module proposé en candidature collective au Plan académique de formation est assuré par des formateurs des trois disciplines. Nous vous invitons à solliciter cette formation en équipe d'enseignants de sciences et technologie auprès de vos chefs d'établissement.

Des livrets, qui recensent quelques activités des trois disciplines autour de problématiques communes en relation, avec un objet d'étude, ont été élaborés par des professeurs formateurs. Ces ressources, qui seront prochainement disponibles sur les sites académiques des trois disciplines, sont utilisables en présentiel comme en distanciel.

SVT, discipline non linguistique

L'enseignement des SVT en langue étrangère, qui a pour vocation de familiariser les élèves avec la culture d'un pays et de favoriser l'ouverture européenne et internationale, contribue à former un citoyen intégré dans le monde de demain. Les sciences de la vie et de la Terre, peuvent être enseignées en langues étrangères ou régionales tant au collège dans le cadre des classes Bilangues (cycle 3), des classes Langues et Cultures Européennes (LCE en cycle 4) et des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) qu'au lycée en sections européennes (SELO) ou en dehors de ces sections. Les professeurs ayant obtenu une certification complémentaire peuvent enseigner en DNL/langue étrangère sur un temps ne dépassant pas plus de 50% du volume horaire de l'enseignement considéré.

Les professeurs qui possèdent cette certification sont invités à **contacter par courriel l'inspection pédagogique régionale de SVT** durant le mois de septembre, en précisant la langue de spécialité.

Ceux d'entre vous qui enseignent auprès d'élèves en **DNL SELO** doivent **se manifester** au plus tôt pour connaître les thèmes retenus pour le baccalauréat. Nous remercions par avance les professeurs qui préparent leurs élèves de terminale à obtenir de l'indication « Discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante » (DNL hors SELO) à nous **contacter**.

Ceux ou celles d'entre vous qui ont une compétence en langue étrangère, peuvent passer l'examen de certification complémentaire.

Les modalités d'inscription peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.ac-nice.fr/certification-complementaire-121609>

[Les modalités de l'épreuve du baccalauréat et des ressources pédagogiques sont disponibles sur le site académique \(onglet « En classe – Enseigner en DNL »\).](#)

Bulletins officiels :

- Modalités d'organisation de l'évaluation spécifique de contrôle continu en SELO et en DNL hors SELO
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121276N.htm>
- Conditions d'attribution de l'indication « section européenne » dans le Bulletin officiel n°3 du 17 janvier 2019 ;
- Évaluation chiffrée annuelle des résultats des élèves dans le bulletin officiel n°6 du 31 juillet 2020.

SVT et éducation à la santé et à la sexualité

Nous vous informons que dès cette année un groupe de pilotage académique pourra accompagner dans chaque établissement la mise en place d'une Ecole promotrice de santé. Elle aura pour enjeu de valoriser les actions et projets, que certains et certaines d'entre vous avez déjà mis en œuvre avec d'autres membres de la communauté éducative, dans le cadre du parcours éducatif de santé par exemple, et de les articuler avec d'autres approches telles que le climat scolaire en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement. Il ne s'agit pas de construire un nouveau modèle, mais de rendre visible, de rassembler et de coordonner ce qui fédère autour de la santé et du bien-être de tous dans un établissement d'enseignement scolaire.

L'éducation à la sexualité, inscrite dans le Code de l'éducation (articles L 312-16 et 121-1) définie par la circulaire du 17 février 2003 et précisée par celle du 12 septembre 2018 est une composante du parcours éducatif de santé. L'éducation à la sexualité peut s'inscrire dans tous les enseignements, notamment celui de sciences de la vie et de la Terre. Pour faciliter sa mise en œuvre, des stages établissements mais aussi des stages individuels sont proposés par le plan de formation académique.

On vous rappelle que depuis la rentrée 2018, est mis en place un service sanitaire qui forme tous les étudiants futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire. Ces derniers ont à réaliser des actions concrètes de prévention auprès des élèves des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire. Dans notre académie elles/ils interviendront cette année sur les thématiques suivantes :

- - alimentation et activité physique : cycle 3 et cycle 4 ;
- - hygiène et prévention : cycle 3, cycle 4 et lycée ;
- - santé sexuelle : cycle 4 et lycée.

SVT et enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique est dispensé au collège et au lycée avec un horaire d'une demi-heure hebdomadaire de la classe de sixième à la classe de terminale. Toutes les disciplines, y compris la nôtre, doivent coopérer à la construction d'un jugement moral et civique de l'élève, afin de lui faire acquérir un esprit critique, indispensable à tout citoyen.ne, pour s'engager d'une manière réfléchie dans la vie et la gestion de la cité. Les programmes de SVT, tant au collège qu'au lycée, et notre culture disciplinaire légitiment notre participation à cet enseignement.

Lien : <https://www.education.gouv.fr/l-enseignement-moral-et-civique-emc-au-bulletin-officiel-special-du-25-juin-2015-5747>

SVT et réglementation

Il est impératif de privilégier les sorties sur le terrain et les activités pratiques en tenant compte du cadre réglementaire et du respect des consignes sanitaires.

Dans le cas de manipulations impliquant un risque chimique au laboratoire comme en salle de classe, les enseignants, les personnels de laboratoires ou les élèves, doivent respecter les dispositions réglementaires publiées par l'ONS (l'Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement). Nous vous demandons en particulier d'être attentifs aux consignes de sécurité et de ne pas utiliser par exemple, une flamme pour porter à ébullition certains produits inflammables.

Il sera aussi interdit d'utiliser le gel hydroalcoolique, inflammable, lorsque des manipulations nécessiteront une source de chaleur. Pour respecter les consignes sanitaires, les élèves se laveront donc les mains avec de l'eau et du savon. Par contre, si vous prévoyez des manipulations avec des montages électriques, il ne faudra pas utiliser l'eau et le savon dans les salles où ces dernières sont prévues ou alors être vigilant aux distances à respecter.

Il est aussi rappelé que la décoloration des feuilles par l'éthanol bouillant ne peut être réalisée qu'au laboratoire et sous hotte aspirante, avec une colonne de distillation, disponible au laboratoire de chimie. Les personnes impliquées dans cette

manipulation doivent bien évidemment être munies des équipements de protection individuelle (EPI - cf. aussi le document ONS). Ceci en amont de la séance de travaux pratiques et en dehors de la présence des élèves.

Nous rappelons qu'il existe des alternatives à cette méthode, voire à d'autres qui aussi peuvent présenter des risques. Elles sont proposées par des enseignants de différentes académies sur le site sécurité de Toulouse :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/svt/quoi-de-neuf>

Par ailleurs, les règles relatives à la pratique de la dissection précisent qu'il est possible de disséquer des invertébrés (à l'exception des céphalopodes) et des vertébrés ou produits de vertébrés destinés à l'alimentation. La dissection d'animaux morts élevés à seule fin d'expériences scientifiques n'est plus permise.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104634

Textes officiels à imprimer et afficher dans le laboratoire de SVT et dans toutes les salles de travaux pratiques :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/77/1/ONS-Risques-et-securite-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-Terre-et-en-biologie-ecologie_NB_507771.pdf

http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/50/2/ONS-La-prevention-du-risque-chimique_391502.pdf

Olympiades de géosciences et de biologie

Géosciences :

Le concours est ouvert à l'ensemble des élèves de la série générale sur la base du volontariat. La préparation aux olympiades de géosciences permet de développer le goût des sciences chez les lycéens, de favoriser l'émergence d'une nouvelle culture scientifique autour des géosciences et de souligner le lien étroit entre les géosciences et l'éventail des métiers qui leur sont associés.

Nous vous incitons donc, à faire participer vos élèves aux olympiades de géosciences car les intérêts sont nombreux et non négligeables dans leur choix d'orientation à la fin de la classe de première.

Nous remercions les professeurs qui avaient préparé leurs élèves à ce concours académique et national.

Des informations sur les calendriers des épreuves des olympiades académiques, nationales et internationales et sur les modalités d'inscription seront communiquées prochainement

Lien : <https://eduscol.education.fr/cid46899/olympiades-nationales-de-geosciences.html>

Les Olympiades Nationales de Biologie

Les Olympiades Nationales de Biologie (ONB) sont un concours qui se déroule sur l'année scolaire du mois d'octobre au mois de mars. Les élèves réalisent, en groupe de 2 à 4, un projet scientifique incluant une ou des expérimentations et répondant à une problématique scientifique sur un sujet touchant au domaine de la biologie, relatif au thème de l'année 2021-2022, **La communication dans le vivant**. Ce concours est ouvert sur la base du volontariat aux lycéens de première et de terminale de la série générale, aux élèves des séries technologiques STL et ST2S de l'enseignement public et privé sous contrat.

Les Olympiades Internationales de Biologie (OIB) sont une compétition internationale, ouverte aussi bien aux élèves des classes de première que de terminale. Les élèves pouvant participer aux OIB seront sélectionnés sur le projet présenté aux ONB, ainsi que sur un test de sélection qui aura lieu lors du mois de février de l'année en cours.

Nous remercions à nouveau les professeurs et les élèves qui ont participé à la première édition 2020-2021.

Liens pour avoir plus de précisions sur les épreuves nationales et internationales :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/svt/?cat=397>

<https://olympiadesdebiologie.fr/>

<https://eduscol.education.fr/1958/olympiades-nationales-de-biologie>

Ces Olympiades de Biologie, comme celles des Géosciences, ont pour objectif de donner aux élèves le goût pour les sciences pour les motiver ensuite dans le choix des filières scientifiques. Elles permettent aussi de développer des compétences qui seront évaluées tant lors de l'épreuve des ECE que lors de celle du grand oral.

Partenariat avec l'enseignement supérieur

2020-2021, Année de la biologie en partenariat avec le CNRS

Pour mettre en lumière les enjeux actuels et les avancées de la recherche en biologie, le CNRS et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, proposent des événements de septembre 2020 à juin 2021. Une cérémonie d'ouverture nationale précédera une journée de formation en académie intégrant une visite de laboratoire. Un cycle de visioconférences mensuel, animées par des chercheurs sur des thématiques d'actualité, invitera à actualiser sa culture scientifique et à mieux connaître le monde et les acteurs de la recherche. Certaines conférences seront ouvertes aux élèves afin de leur donner le goût et l'appétence pour les sciences et particulièrement pour la biologie.

En cette année particulière, des chercheurs du CNRS ont accepté d'encadrer des groupes d'élèves de l'académie qui souhaitent participer au concours des Olympiades nationales de biologie : nous vous invitons à accompagner à vos élèves de première et terminale dans ce concours.

Nous reviendrons vers vous pour davantage de détails sur l'année de la biologie.

Vous trouverez déjà des propositions en consultant le lien :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/cast/annee-de-la-biologie-2021-2022/>

La Lithothèque Provence – Alpes – Côte d’azur

La Lithothèque PACA est un site à vocation pédagogique placé sous la responsabilité de l'Inspection Pédagogique Régionale de Sciences de la vie et de la Terre des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Sans cesse actualisée, elle aide à la conception et la réalisation des classes de terrain et contribue à la compréhension de l'environnement géologique de notre région. C'est le fruit du travail d'un groupe d'enseignants de collège et lycée des deux académies et des universités Aix-Marseille (AMU) et Côte d'Azur (UCA). <http://www.lithotheque.ac-aix-marseille.fr/>

EDUMED

Le projet structurant « Observatoire EDUMED » (IDEX JEDI, Université Côte d'Azur) consiste à mettre en œuvre une interface web basée sur des données de recherche en géosciences concernant le bassin méditerranéen, orientée vers l'éducation au risque naturel de l'École à l'Université. Qu'elles soient sismologiques, météorologiques, océanographiques ou hydrologiques, les données mises à disposition sont didactisées, accompagnées de fiches d'activités et d'outils destinés à faciliter leur exploitation par les professeurs de l'enseignement secondaire ou/et de l'enseignement supérieur et par leurs élèves ou leurs étudiants. L'Observatoire EDUMED s'implique également dans la formation d'enseignants (en France et à l'étranger) sur la thématique des géosciences et sur la sensibilisation aux risques naturels. Ces formations intègrent aussi un accompagnement des enseignants et des élèves depuis l'installation d'appareils de mesure jusqu'à l'analyse des données.

<http://edumed.unice.fr>

Ressources

Ressources académiques et régionales

Nous vous recommandons de **consulter régulièrement le portail académique de SVT** ainsi que les autres sites académiques ou régionaux présentant de très nombreuses ressources utiles à la construction de vos séances.

- Portail académique de SVT :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/svt/>

- Géoazur :

<https://geoazur.oca.eu/fr/acc-geoazur>

- Observatoire océanologique de Villefranche sur Mer :

<http://www.obs-vlfr.fr/web/index.php>

- Édusismo-Provence :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_100171/accueil

- Éducation au développement durable

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/>

- Éducation à la sexualité – Égalité Filles – Garçons

<https://www.ac-nice.fr/education-la-sexualite-121772>

<https://www.ac-nice.fr/l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-121785>

- Culture Scientifique et Technologique dans l'Académie de Nice

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/cast/>

Ressources nationales

- Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=87302

- Dispositions statutaires applicables aux ingénieur.e.s et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2011/8/16/ESRH1108876D/jo/texte/fr>

- Rapport remis par Cyril Delhay, professeur d'art oratoire à Sciences Po

Paris au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : "Faire du grand oral un levier de l'égalité des chances", lundi 24 juin 2019.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/Bac_2021/82/3/rapport_grand-oral-cyril-delhay_1145823.pdf

- Bio –Géo – Ressources pour l’enseignement des SVT, où sont regroupés des sites particulièrement riches en ressources utiles à l’enseignement scientifique au collège et au lycée : <http://acces.ens-lyon.fr/biogeo/accueil.htm>
 - Planet Vie : <https://planet-vie.ens.fr/>
 - Planet Terre : <http://planet-terre.ens-lyon.fr/>
 - ACCES (Actualisation Continue des Connaissances des Enseignants en Sciences), plateforme pédagogique : <http://acces.ens-lyon.fr/acces>
- L’observatoire agricole de la biodiversité : <http://observatoire-agricole-biodiversite.fr/>
- la plateforme inter gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : <https://www.ipbes.net/>
- Observatoire des saisons : <http://www.obs-saisons.fr/>
- E-Bug : ressources éducatives concernant les gestes barrières, différents aspects de la pandémie COVID 19, les microorganismes, la transmission, la prévention, le traitement des infections et une seule santé : https://www.e-bug.eu/fr_home.aspx?cc=fr&ss=1&t=Bienvenue%20sur%20le%20site%20e-Bug

Ressources universitaires

- Collège de France : <https://www.college-de-france.fr/site/college/index.htm>
- Vidéothèque numérique de l’enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.canal-u.tv/>

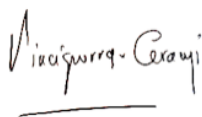
Chères et chers collègues, nous vous remercions pour votre investissement et votre professionnalisme qui a contribué à assurer une continuité pédagogique efficace malgré le contexte sanitaire actuel.

Nous restons à votre écoute et nous vous assurons de tout notre soutien pour vous permettre de dispenser auprès des élèves qui vous sont confiés, un enseignement participant à la valorisation des sciences qui est indispensable pour promouvoir et préserver les valeurs de notre République.

Béatrice Lecourt-Capdeville



Christiane Vinciguerra-Cerami



Frédérique Ferry

